

Le Conseil communal DECIDE, à l'unanimité des membres présents,

- D'adopter la modification budgétaire n°2 des services ordinaire et extraordinaire, du budget communal ex. 2014 tel que présentée en annexe,
 - se clôturant, d'une part, au service ordinaire par un résultat positif à l'exercice propre de 9.477,13 € et par un boni global de 699.519,01 € et, d'autre part, se clôturant en équilibre au service extraordinaire ;
 - présentant un solde de 873.865,67 € pour le Fonds de réserve extraordinaire ;
 - un fonds de réserve « pensions anciens mandataires » de 75.000 €.
- Expédition de la présente délibération sera transmise, accompagnée de la modification budgétaire n°2, services ordinaire et extraordinaire, du budget communal ex. 2014 et des annexes requises, à Mme DADOUMONT, Directrice financière, et au SPW – DGO5 (Pouvoirs locaux, Action sociale et Santé)– Direction de Liège – Montagne Sainte Walburge, 2 à 4000 LIEGE.

5. Ecole communale – Marché de service portant sur le nettoyage de l'école pour les années 2015-2016 – Conditions du marché.

Vu la décision du Conseil communal, en séance du 19/11/2012, par laquelle il décide de :

- de passer un marché public afin d'effectuer le nettoyage des bâtiments de l'Ecole communale de Warzée ;
- de passer ce marché par procédure négociée sans publicité pour une période de 2 ans après consultation d'au moins trois prestataires de service ;
- d'inscrire, pour les exercices concernés, le crédit budgétaire requis à l'article 722/125-06 ;
- de transmettre la présente décision à Mme Dadoumont, Receveuse régionale.

Considérant qu'il convient évidemment de continuer à nettoyer les locaux concernés ;

Considérant que le marché conclu en 2012 a été exécuté à la satisfaction générale et qu'il est adéquat de continuer à procéder via le même type de marché ;

Considérant que ce marché s'élève actuellement à 16.800 €/an TVA comprise ;

Vu la législation sur les marchés publics telle qu'en vigueur à ce jour ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant que les crédits budgétaires concernés seront inscrit aux budgets ex. 2015 et 2016 à l'article 722/125-06 (DOP) ;

Le Conseil communal décide, à l'unanimité des membres présents :

- de passer un marché public afin d'effectuer le nettoyage des bâtiments de l'Ecole communale de Warzée ;
- de passer ce marché par procédure négociée sans publicité pour une période de 2 ans après consultation d'au moins trois prestataires de service, conformément aux conditions reprises ci-dessous ;
- d'inscrire, pour les exercices concernés, le crédit budgétaire requis à l'article 722/125-06 ;
- de transmettre la présente décision à Mme Dadoumont, Receveuse régionale.

Conditions de marché.

Objet : Nettoyage de bâtiments scolaires communaux (Ecole de Warzée).

Conditions de marché adoptées par le Conseil communal de OUFFET, le 30 octobre 2014.

Nature des travaux : nettoyage des bâtiments scolaires de l' «Ecole communale d'Ouffet», sis rue des Ecoles 2 à 4590 Ouffet (Warzée). Un tableau descriptif des tâches à accomplir vous est synthétisé ci-dessous. L'offre veillera à détailler les postes «sanitaires» et «vitres et châssis» qui pourront éventuellement être réservés.

Période concernée : période scolaire (38 semaines/an), non compris la dernière semaine de juin mais bien la dernière semaine d'août. Les prestations doivent être effectuées en dehors des heures de classe, soit avant 8H30' et après 15H30'.

Durée du marché : 2 ans à dater du 01/01/2015.

Mode de passation du marché : marché public par procédure négociée sans publicité.

Pour une éventuelle visite des lieux, nous vous remercions de prendre contact avec Frédéric BROGIATO (Tel 086/36.71.23) durant les heures scolaires, à savoir de 8H 30' à 15H30'.

Par ailleurs, il convient de souligner que la législation sur les marchés publics est d'application.

Présentation conforme de l'offre :

Proposer un montant annuel pour le nettoyage de l'école (TVA comprise) suivant le programme repris ci-dessous ;

Proposer un montant (TVA comprise) pour un lavage complet des vitres et châssis ;

Document de présentation de la Société concernée, du volume de personnel employé et de ses activités.

PROGRAMME DU NETTOYAGE

TRAVAUX	FREQUENCE			
	1 X SEM	5 X SEM	1 X MOIS	1 X / AN
CLASSES MATERNELLES ET PRIMAIRES				
Brossage des sols des classes	X			
Nettoyage avec produit des sols des classes	X			
Nettoyage avec produit des bancs et bureaux	X			
Nettoyage avec produit des portes et du mobilier (traces de doigts...)	X			
Nettoyage des appuis de fenêtres, radiateurs, plinthes	X			
Vidange et nettoyage des poubelles		X		
Dépoussiérage des dessus d'armoires, des luminaires, cadres			X	
Enlèvement des fils de poussière			X	
BUREAU - BIBLIOTHEQUE				
Brossage du sol	X			
Nettoyage du sol avec produit	X			
Nettoyage du bureau avec produit	X			
Nettoyage avec produit des portes et du mobilier (traces de doigts...)	X			
Dépoussiérage des dessus d'armoires, des luminaires, cadres			X	
Dépoussiérage matériel de bureau	X			
Dépoussiérage étagères	X			
Nettoyage complet étagères avec produit				X
Vidange et nettoyage des poubelles		X		
Enlèvement des fils de poussière			X	
SALLE DE GYM ET COULOIRS				
Brossage des sols	X			
Nettoyage des sols avec produit	X			
Nettoyage avec produit des portes, mobilier, appui de fenêtres, radiateurs, plinthes et cloisons vitrées (traces de doigts...)	X			
Dépoussiérage des dessus d'armoires, des luminaires, cadres			X	
Vidange et nettoyage des poubelles		X		
Enlèvement des fils de poussière			X	
REFECTOIRE				
Brossage des sols		X		
Nettoyage des sols avec produit		X		
Nettoyage des tables avec produit		X		
Nettoyage avec produit des portes, mobilier et cloisons vitrées (traces de doigts...)	X			

Administration Communale de OUFFET

Rue du Village, 3

4590 OUFFET

Dépoussiérage des dessus d'armoires, des luminaires, cadres			X	
TRAVAUX	FREQUENCE			
	1 X SEM	5 X SEM	1 X MOIS	1 X / AN
Vidange et nettoyage des poubelles		X		
Enlèvement des fils de poussière			X	
SANITAIRES				
Brossage des sols		X		
Nettoyage et assainissement des sols avec produit		X		
Nettoyage, détartrage et assainissement des lavabos, cuvettes avec produit		X		
Nettoyage avec produit des miroirs, distributeurs, quincaillerie		X		
Nettoyage avec produit des portes (traces de doigts...)		X		
Nettoyage carrelage mural, des plinthes, appuis de fenêtres	X			
Vidange et nettoyage des poubelles		X		
Enlèvement des fils de poussière			X	
VITRES ET CHASSIS				
Lavage avec produit des 2 faces de toutes les vitres et châssis				X

6. Subsides ordinaires aux associations.

Attendu qu'il est de l'intérêt général de procéder, au cours de l'année civile 2014, à la liquidation des subsides communaux de l'exercice financier 2014 en prenant en considération les rapports d'activités et bilans financiers relatifs à l'année civile 2013, produits par les bénéficiaires de ces subsides ;

Considérant qu'il convient que l'octroi de la subvention soit conditionné par la fourniture, avant le 10 novembre 2014, d'une fiche d'identification, d'un rapport d'activité et d'un rapport financier ;

Considérant que les subsides octroyés sont destinés à contribuer à la gestion courante des associations concernées ;

Vu les articles 5611/332-01/-, 621/332-02/-, 722/332-02/-, 7621/332-02/-, 7623/332-02/-, 7625/332-01/-, 7626/332-02/-, 7632/332-02/-, 764/332-02/-, 8231/332-02/-, 8711/332-02/-, 8712/332-02/-, 8713/332-02/-, 8714/332-02/-, 8715/332-02/-, du budget communal de l'ex.2013 dûment approuvé par la Région wallonne;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ; et en particulier les articles L1311.1, L3331-4 et L3331-2 ;

Vu l'Arrêté royal du 05/07/2007 portant le règlement général sur la comptabilité communale ;

Sur proposition du Collège communal, après en avoir délibéré;

Le Conseil DECIDE, à l'unanimité des membres présents,

Administration Communale de OUFFET

Rue du Village, 3

4590 OUFFET

- D'octroyer les subsides communaux, pour l'exercice 2014, tels que précisés à la liste produite en annexe à la présente délibération au montant total de 14.602,00 € :
- L'octroi de la subvention est conditionné par la fourniture, avant le 10/11/2014, d'une fiche d'identification, d'un rapport d'activité et d'un rapport financier (activités 2013) ;
- Lesdites dépenses seront imputées aux articles 5611/332-01/-, 621/332-02/-, 722/332-02/-, 7621/332-02/-, 7623/332-02/-, 7625/332-01/-, 7626/332-02/-, 7632/332-02/-, 764/332-02/-, 8231/332-02/-, 8711/332-02/-, 8712/332-02/-, 8713/332-02/-, 8714/332-02/-, 8715/332-02/-, du budget communal de l'ex.2014;
- De charger le Collège communal de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise à Mme Dadoumont, Receveuse régionale.

ANNEXE A LA DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 30 octobre 2014
SUBSIDES COMMUNAUX EX. 2014

Article budgétaire	Dénomination Association	Liquidés en 2013	Subsidés 2014	N° de compte	Pièces à recevoir	Complétude du dossier	Destination du subside
5611/332-01/----	1 Syndicat d'Initiative d'Ouffet	2.000,00 €	2.000,00 €	BE45 0682 2667 5889	Rapport d'activités et financier 2013	OUI	Frais de fonctionnement
621/332-02/----	2 Service de Remplacement Agricole asbl	125,00 €	125,00 €	BE81 1031 0858 7124		OUI	
	3 Maison des Jeunes de Warzée	275,00 €	275,00 €	BE33 7320 2270 7246		OUI	
	4 Patro Saint-Médard d'Ouffet	375,00 €	375,00 €	BE97 0682 2295 6749		OUI	
7621/332-02/--	5 Comité des Fêtes de Warzée	225,00 €	225,00 €	BE02 732023599040		OUI	
	6 Act. socio-cult. et sport. St-Joseph	100,00 €	100,00 €	BE71 7320 2551 2869		OUI	
	7 «Li Macrâle sol Veye»	50,00 €	-			NON	
	8 Amicale de l'Athénée royale d'Ouffet asbl	225,00 €	-			NON	
	9 Troupe de Théâtre « Royale Sainte-Cécile »	300,00 €	300,00 €	BE36 0003 8373 0481		OUI	
	10 Groupe ACRF (Action Catholique Rural Féminine) (Tournesol)	75,00 €	75,00 €	742-6941766-93		OUI	
7623/332-02/---	11 ELOW'S (3x20 Ellemelle-Ouffet-Warzée)	150,00 €	150,00 €	BE62 7320 3107 0161		OUI	
7625/332-01/---	12 Territoires de la Mémoire	125,00 €	125,00 €	BE86 0682 1981 4050		OUI	
7626/332-02/----	13 CCCA	700,00 €	700,00 €	BE89 0003 2571 5185		OUI	
7632/332-02/----	14 F.N.A.P.G. Ouffet	100,00 €	100,00 €	BE94 0880 1099 2014		OUI	
	15 F.N.A.P.G. Warzée	100,00 €	100,00 €	BE20 0682 3884 6056		OUI	
	16 Comité Relais Sacré Nandrin et Tinlot	100,00 €	100,00 €	BE45 0016 4637 0589		OUI	
764/332-02/----	17 Tennis Club Ouffet asbl	750,00 €	750,00 €	BE97 8002 2067 2149		OUI	
	18 L'Aube - Société de gymnastique	750,00 €	750,00 €	240-7406803-81		OUI	
	19 R.F.C. Ouffet - Warzée asbl	750,00 €	750,00 €	BE47 0682 2667 4980		OUI	
	20 Judo Club d'Ouffet	750,00 €	750,00 €	001-1048417-20		OUI	
8231/332-02/----	21 La Lumière A.S.B.L.	25,00 €	25,00 €	BE52 6341 2233 0109		OUI	
	22 Aide et Reclassement	50,00 €	50,00 €	BE68 5230 8029 2534		OUI	
8711/332-02/----	23 Télé-Service du Condroz asbl	800,00 €	800,00 €	BE96 0680 5592 8005		OUI	
8712/332-02/----	24 Cité de l'Espoir asbl	25,00 €	25,00 €	BE21 3401 4667 0203		OUI	
8713/332-02/----	25 Maison Croix-Rouge Aywaille-Hamoir-Ouffet	200,00 €	200,00 €	BE89 0012 4462 5285		OUI	
8714/332-02/----	26 Croix Jaune et Blanche	3.000,00 €	3.000,00 €	BE12 7765 9037 0692		OUI	
8715/332-02/----	27 Centre de secours médicalisé de Bra-sur-Lienne asbl	2.752,00 €	2.752,00 €	BE34 2480 4404 4090		OUI	
		14.877,00 €	14.602,00 €				

- 7. Police : diverses ordonnances prises entre le 26/09/2014 et le 28/10/2014 : le Conseil, à l'unanimité des membres présents, ratifie les six ordonnances de police concernées.**

SEANCE A HUIS CLOS:

Par le Conseil,

Le Directeur général,
Henri LABORY

La Bourgmestre,
Caroline MAILLEUX